

Traitement du mobilier archéologique

L'objectif premier de la **conservation** est de faire en sorte que le **mobilier archéologique** demeure une ressource qui puisse être étudiée, interprétée et mise en valeur grâce à une **gestion adéquate**.

Paléotime propose d'apporter ses compétences afin de rendre pérenne l'accès aux collections et à la documentation scientifique auprès de l'ensemble des acteurs de l'archéologie (Opérateurs d'archéologie préventive, DRAC, SRA, Centres de Conservation et d'Etude, musées, CNRS, etc.). Pour ce faire, Paléotime offre les prestations suivantes :

- Inventaire

En Conformité aux exigences nationales en vigueur et au signalement de l'état sanitaire des mobiliers fragiles (métal, os, verre, céramique), en collaboration avec un laboratoire de restauration et de conservation.

- Conditionnement

En conformité aux normes de la conservation préventive et des Centres de Conservation et d'Etude (C.C.E.).

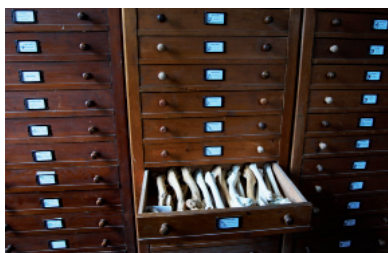
- Transfert

Transport de l'ensemble des collections en conditionnement adapté sur palettes ou dans des colisages sur mesure. Adressage définitif et mise en place dans les dépôts.

Les protocoles mis en œuvre sont conformes aux dispositions réglementaires suivantes :

- Arrêté du 25 août 2004 portant définition des conditions de bonne conservation des vestiges archéologiques mobiliers ;

- Arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques.



Contact : **Arnaud Roy**

arnaud.roy@paleotime.fr

Tél.: 04.56.09.99.51